Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

4028518

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 04/06/2019 Retour Préfecture : 04/06/2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE LA VILLE D'AMIENS

Séance du lundi 3 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 15 Date de la convocation: 29/05/2019 Début de la séance : 17h36

Fin de la séance

: 19h37

Nombre de votants

8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Présidée par : A. VERRIER

Objet: 6 - Compte Administratif 2018. Approbation.

Membres présents : Mme VERRIER, M. GAY, Mmes DELOISON, HAMADI, M. LACOUR, Mmes LION-LEC, MAKDASSI-FARKOUH, NOMBO BAYONNE, M. STAES.

Membres empêchés:

Mmes FOURÉ, BERGER, MM. CASILE, DÈCLE, POLLAK, Mme LECLERCQ se sont excusés.

Le point n°3 a été traité après le point n°13,

Mme VERRIER a quitté la séance de 18h50 à 18h53 pour le vote du compte administratif (point n°6) et la séance a été présidée par M. LACOUR.

Mme NOMBO-BAYONNE est arrivée à 18h10 (point n°6). Mme MAKDASSI-FARKOUH a quitté la séance à 18h21 (point n°6). Mmes HAMADI, NOMBO BAYONNE et M. GAY ont quitté la séance à 19h07 (point n°3).

Annie VERRIER donne lecture du rapport suivant

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'AMIENS

Séance du lundi 3 juin 2019

Point n° 6

Objet: Compte Administratif 2018. Approbation.

Considérant que le Compte Administratif 2018 retrace des écritures dont la conformité avec le Compte de Gestion de Madame la Trésorière du Grand Amiens et amendes, comptable du Centre Communal d'Action Sociale, a été vérifiée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le compte de gestion 2018 du C.C.A.S.,

Vu le compte administratif 2018 du C.C.A.S,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le compte Administratif 2018 du C.C.A.S établi ainsi qu'il suit est approuvé :

En euros	Résultat brut	Solde des Restes à Réaliser	Résultat Net
Investissement	29 947,98	-12 738,13	17 209,85
Fonctionnement	609 148,57	0,00	609 148,57
TOTAL.	639 096,55	-12 738,13	626 358,42

Article 2 : La Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Adopté

Fait à Amiens.

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale certifie que ce document

0 4 JUIN 2019

fransmis le à la Préfécture de la Somme au titre du Contrôle de Légalité Pour la Vice-Présidente et par délégation Carole Caburet-Daniel Chef du Service Assemblées Pierre LACOUR